



COMPTE RENDU N°70 REUNION DU CABINET DU 18 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le dix-huit octobre à onze heures, le Représentant Personnel du Président de la République (RPPR), chargé du suivi et de l'évaluation des plans et programmes, a présidé une réunion de son cabinet.

Etaient présents :

- **Jean-Raymond DIRAT**, directeur du cabinet ;
- **Eugène ONDZAMBE-NGOYI**, conseiller aux politiques et programmes sociaux ;
- **Félicité Célestine OMPORO ENOUANY**, conseiller à la planification et à la prospective ;
- **Jean-Roger OSSETE**, conseiller aux évaluations physiques ;
- **Jean Anaclet MAMPASSI**, conseiller aux programmes et politiques économiques ;
- **Euloge ITOUA**, conseiller aux évaluations financières.

Après amendement, l'ordre du jour comportait les points suivants.

1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 12 octobre 2023.
2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 12 octobre 2023.
3. Examen de la méthode de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Pref-CEMAC au Congo.
4. Examen de la méthode de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD au Congo.
5. Choix de configuration du site web du RPPR.
6. Examen du répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022.
7. Traitement des décisions antérieures du cabinet, partiellement exécutées.
8. Divers.



1. Adoption du compte-rendu de la réunion du cabinet du 12 octobre 2023.

Des amendements de fond et de forme ont été apportés au compte rendu de la réunion du 12 octobre 2023. Il a été adopté et sera archivé suivant l'usage.

2. Point de l'exécution des décisions de la réunion du cabinet du 12 octobre 2023.

La parole a été donnée au directeur du cabinet qui a présenté ce point ainsi qu'il suit.

A. Rappel des décisions issues de la réunion du 12 octobre 2023.

A.1. Présenter, à la prochaine réunion hebdomadaire, la liste des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022 ainsi que les informations basiques qui s'y rapportent.

A.2. Présenter les propositions de méthode de suivi et d'évaluation du Pref-CEMAC et des ODD, à la faveur de la prochaine réunion hebdomadaire.

A.3. Choisir la version de configuration du site web du RPPR à la faveur de la prochaine réunion du cabinet.

B. Exécution des décisions au 18 octobre 2023

B.1. L'examen du projet de répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022 est à l'ordre du jour de la réunion de ce 18 octobre 2023.

B.2. Les propositions de méthode de suivi et d'évaluation du Pref-CEMAC et des ODD au Congo sont soumises à examen à la réunion de ce 18 octobre 2023.

B.3. Le choix de la version de configuration du site web du RPPR sera fait au cours de la réunion de ce 18 octobre 2023.



3. Examen de la méthode de suivi-évaluation de la mise en œuvre du Pref-CEMAC au Congo

Le conseiller aux programmes et politiques économiques a pris la parole pour présenter une proposition de méthode de suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre du Pref-CEMAC au Congo.

Après échange, le RPPR a reprécisé que la méthode de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du Préf-CEMAC au Congo doit se fonder sur les réponses à apporter aux questions de savoir comment suivre et comment évaluer.

Et, suivant la démarche déjà définie dans le document « Guide de suivi-évaluation des plans programmes et projets », la méthode à retenir devra être conduite en trois (3) étapes :

- la collecte des informations pertinentes auprès de différentes sources ;
- l'examen des faits constatés avec l'indication des leçons susceptibles d'être tirées ;
- l'étude comparative (actions prévues et mises en œuvre /résultats attendus et obtenus) au Congo et dans d'autres pays.

L'analyse des données recueillies au cours de cette démarche devra permettre de formuler des recommandations et des suggestions.

4. Examen de la méthode de suivi-évaluation de la mise en œuvre des ODD au Congo.

Le conseiller à la planification et à la prospective a présenté sa proposition de méthode de suivi et d'évaluation des ODD au Congo.

Le RPPR a indiqué qu'il conviendrait d'abord de se préoccuper de savoir si le gouvernement a défini, de façon spécifique, une politique pour chaque ODD mis en œuvre au Congo. (éventuellement en matière de santé et de genre).

Ensuite, il y aura lieu de voir si les plans et politiques en vigueur au Congo prévoient des actions qui concourent à l'atteinte des ODD.



Le RPPR a indiqué qu'en définitive, la méthode déjà retenue, s'agissant du Pref-CEMAC, devrait s'appliquer pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des ODD au Congo.

Toutefois, dans l'analyse comparative avec d'autres pays, il importera de prendre pour référence des pays africains ou d'Asie qui sortent de l'extrême pauvreté.

5. Choix de configuration du site web du RPPR

Après échange sur les deux versions proposées par la société KUBE Technologies, le choix a été porté sur la version numéro 1.

Le RPPR a prescrit de bannir toute idée de personnalisation qui tendrait à mettre en exergue des membres du cabinet, le site Web ayant pour vocation de montrer ce que l'on fait et non ce que l'on est.

6. Examen du répertoire des plans et programmes mis en œuvre au Congo de 1960 à 2022.

Le directeur du cabinet a présenté une première liste des plans et programmes mis en œuvre au Congo entre 1960 et 2022.

Le RPPR a demandé de poursuivre la recherche pour compléter cette liste de onze (11) plans et programmes. Il a indiqué que, dans le même temps, soient collectées les données basiques qui s'y rapportent.

Le RPPR a instruit par ailleurs de rechercher tous les plans du FMI qui ont été mis en œuvre à partir de 2000.

7. Traitement des décisions antérieures du cabinet, partiellement exécutées.

A. Rappel des décisions

A.1. Acquérir le logiciel de suivi-évaluation des plans, programmes et projets.

A.2. Créer le site web du RPPR

A.3. Elaborer la base des données primaires des plans, programmes et projets.

B. Exécution des décisions au 18 octobre 2023

B.1. La démarche entamée en vue de l'engagement du paiement du coût du logiciel suit son cours.

La société Deltagis travaille également à la conception du logiciel.

B.2. L'examen des deux versions de configuration du site web du RPPR a été effectué au cours de la réunion de ce 18 octobre 2023.

B.3. Le contenu de la structure de la base des données des plans, programmes et projets avait été adopté à la faveur de la réunion du 12 octobre 2023.

Les deux experts du cabinet travaillent à l'intégration des données disponibles (rapport 2022) dans la base des données.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucun point n'étant inscrit au titre des divers, le RPPR a levé la séance à 12 heures 40.

Adopté le

Le secrétaire de séance

Le directeur du cabinet

Eugène ONDZAMBE-NGOYI

Jean-Raymond DIRAT